

15.—Recettes et déboursés des compagnies canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale et recettes et déboursés au Canada des autres compagnies d'assurance-vie, 1932-36—fin.

Énumération.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.
	\$	\$	\$	\$	\$
DÉBOURSÉS—fin.					
Compagnies britanniques—¹					
Versements aux assurés.....	3,982,297	4,115,046	3,348,684	3,791,435	3,373,878
Frais généraux.....	1,076,476	1,057,672	1,113,153	1,149,283	1,267,760
Autres déboursés.....	79,529	178,513	102,629	122,985	86,687
Total des déboursés¹.....	5,138,302	5,351,831	4,564,466	5,063,703	4,728,325
Excédent des recettes sur les déboursés.	1,331,999	974,101	1,971,653	2,629,514	2,328,254
Compagnies étrangères—²					
Versements aux assurés.....	58,311,755	60,260,889	55,176,652	53,897,929	53,586,710
Frais généraux.....	14,310,784	13,511,680	13,342,697	13,617,539	13,494,715
Autres déboursés.....	1,995,514	2,018,185	1,888,402	1,790,883	1,914,591
Total des déboursés².....	74,618,053	75,790,754	70,407,751	69,306,351	68,996,016
Excédent des recettes sur les déboursés.	26,747,499	22,246,920	26,665,356	25,951,528	24,615,542

¹ Comprend dépenses en dehors du Canada.

² Déboursés au Canada.

Sociétés de prévoyance.—En plus de l'assurance-vie les opérations de quelques sociétés de prévoyance comprennent, entre autres, le paiement d'indemnités en cas de maladie; ces opérations sont toutefois peu importantes. Le tableau 16 contient des données sur l'assurance-vie effectuée par l'entremise des sociétés de prévoyance ainsi que la statistique relative à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères opérant au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnisations, en tenant compte de tous les principes d'actuaire. Toute caisse de bénéfice de toute société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (membre de l'Institut des Actuaires de Londres; de la Faculté des Actuaires d'Ecosse; de la Société des Actuaires d'Amérique ou de l'Institut Américain des Actuaires), et à moins que l'actuaire ne certifie la solvabilité de chaque caisse, un rajustement des taux ou des bénéfices doit être effectué. Les statistiques de la première partie de ce tableau couvrent 9 sociétés canadiennes faisant rapport en 1936 au département des Assurances du gouvernement fédéral et qui sont: Alliance Nationale, Ancient Order of Foresters, Artisans Canadiens-Français, Canadian Woodmen of the World, Catholic Mutual Benefit Association, Commercial Travellers' Association of Canada, la Grand Orange Lodge of British America, Independent Order of Foresters et l'Association de Secours Mutuels Ukrainienne de St-Nicolas.

En vertu d'un amendement à la loi des assurances qui devint effectif le 1er janvier 1920, il est maintenant nécessaire à toute société de prévoyance étrangère de se procurer un permis du Dominion avant de faire affaires au Canada, mais toutes les sociétés qui autrefois faisaient affaires en vertu de licences provinciales peuvent continuer à faire les transactions nécessaires relativement à l'assurance de leurs membres; mais il leur est défendu d'accepter de nouveaux membres. La plupart de ces sociétés se sont procuré les permis exigés; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui auparavant n'étaient pas munies de permis provinciaux. Vingt-sept sociétés appartenant à l'une ou l'autre de ces deux classes, faisaient affaires au Canada en 1936: Aid Association for Lutherans, l'Association Canado-Américaine, Brotherhood of R.R. Trainmen Insurance Department, Catholic Order of Foresters, Commercial Travellers' Mutual Accident Association of America (acci-